

# PLUi HM

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat & Mobilités

### LETTRE D'INFORMATION N°1

Imaginons ensemble le Ternois de demain

## Éditos

*La Communauté de Communes du Ternois est compétente en matière de Planification et d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 04 juillet 2017. Dans ce cadre, La Collectivité avait le souhait de réaliser 4 PLUi à l'échelle infracommunautaire en commençant sur le secteur du Pernois et de l'Auxilois dont la majorité des communes sont sans document d'urbanisme et donc régies par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU).*

*A la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience avec les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le souhait n'était plus de faire des PLUi sectorisés mais plutôt de partir sur un document de planification unique permettant une cohérence globale et une prise en compte des évolutions législatives.*

*Lors du Conseil communautaire du 29 juin 2022, nous avons prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Celui-ci couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Ternois avec une volonté d'intégrer les enjeux liés à la mobilité et à l'habitat afin d'obtenir un véritable projet de territoire.*

*Ce document d'urbanisme se veut être un système qui regroupe l'ensemble des domaines de notre quotidien : le foncier, l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le patrimoine, le cadre de vie, l'environnement... Son élaboration implique la participation de tous (élus, habitants, associations, entreprises, techniciens etc.) pour un projet cohérent. Son approbation est programmée pour 2028.*

*Ensemble imaginons le Ternois de demain !!!!*



**Marc BRIDOUX**

Président de la Communauté de Communes du Ternois  
Maire d'Hauteclouque

# UN PLUiHM

## POUR IMAGINER L'AVENIR DU TERNOIS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités (PLUiHM) est **un document de planification qui dessinera le devenir des 103 communes du territoire du Ternois** : il fixera des règles en matière d'aménagement et de construction applicables à tous. Sur la base d'objectifs partagés **le PLUiHM permettra d'anticiper les politiques à mener sur le territoire** et apportera notamment des réponses aux sujets du quotidien tels que : **travailler, construire, se soigner, s'instruire, se déplacer, se divertir, se loger,...**

Outil clé du territoire, le PLUiHM doit permettre d'organiser le développement durable du territoire à l'échelle intercommunale. **Il cherche à concilier les aspects urbains et résidentiels tout en préservant l'équilibre environnemental, social et économique du territoire.**

### LES SUJETS ABORDÉS PAR LE PLUiHM



#### **Le développement des mobilités douces**

Promouvoir les pratiques de mobilité durable (vélo, transports en commun,...), par le développement d'une offre équilibrée sur tout le territoire.



#### **L'aménagement du territoire et le développement urbain**

Construire un projet de territoire limitant l'étalement des communes pour préserver les espaces naturels et agricoles.



#### **L'attractivité économique et développement touristique**

Renforcer le cadre de vie des habitants du territoire, notamment par des zones d'activité de qualité et la valorisation de l'économie agricole.



#### **La construction et le renouvellement urbain**

Diversifier les types de logements pour répondre aux différents besoins des habitants, en alliant construction de logements, rénovation, revitalisation des communes et mixité sociale.



#### **La transition écologique et la préservation des paysages**

Placer l'adaptation au changement climatique au coeur du projet, tout en valorisant les richesses existantes et en atténuant la vulnérabilité du territoire face aux risques.

# LES INTÉRÊTS DU PLUiHM

## POUR NOTRE QUOTIDIEN

Pour notre territoire le PLUiHM, c'est plus de...



### Cohérence

Le PLUiHM renforcera la cohérence des politiques mises en œuvre sur l'ensemble des communes du territoire.

Exemple : conservation des spécificités architecturales sur le territoire.



### Efficacité

Le PLUiHM permettra d'avoir une vision commune du devenir du territoire et guidera les réflexions autour des futurs aménagements.

Exemple : définition des zones constructibles et des zones à préserver.



### Cohésion

Le PLUiHM favorisera l'optimisation des moyens et des compétences en valorisant la coopération des communes.

Exemple : mutualisation d'infrastructures scolaires (écoles, cantines,...)

**Le PLUiHM touche l'ensemble de la population, que l'on soit chef d'entreprise, retraité, actif, étudiant, agriculteur... Il fixe des règles sur des questions de notre vie quotidienne :**

Où vais-je pouvoir construire ?

Quels itinéraires emprunteront les pistes cyclables ?

Comment vais-je pouvoir me déplacer ?

Quels seront les espaces naturels à préserver ?

Comment intégrer les risques d'inondations ?

Quels types de clôture vais-je pouvoir réaliser ?

Où seront créées les zones d'activités ?

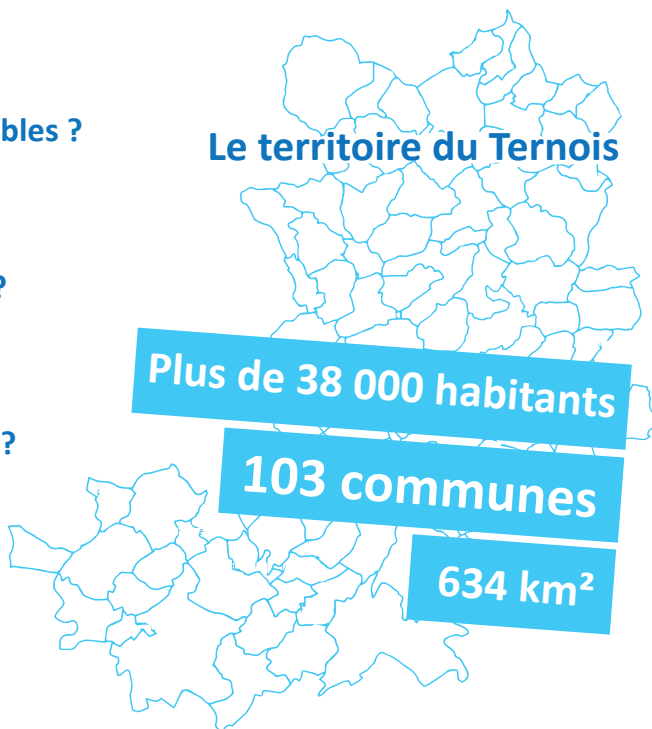
•••

Le territoire du Ternois

Plus de 38 000 habitants

103 communes

634 km<sup>2</sup>



# LE PROCESSUS POUR ÉLABORER LE PLUiHM

## LES ÉTAPES

1

2024

### État des lieux

Il permet de dresser un constat du territoire : caractéristiques, forces, faiblesses et enjeux.

2

2025

### Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

Étape clé de l'élaboration du PLUiHM, il déterminera les objectifs pour le développement du territoire et sera la feuille de route pour imaginer son avenir.

3

2026-2027

### Traduction réglementaire

C'est la traduction du PADD en un zonage, identifiant les vocations des différents espaces et au sein d'un règlement, précisant les modalités d'aménagement des différentes zones.

4

2027

### Arrêt de projet

C'est la phase de validation du projet par les élus, mais aussi par les administrations et partenaires techniques. Une enquête publique permettra à l'ensemble des habitants de s'exprimer sur le projet.

5

2028

### Approbation du PLUiHM

Au regard des remarques des partenaires et contributions reçues lors de l'enquête publique, c'est l'adoption finale du PLUiHM qui le rend applicable.

## COMMENT PARTICIPER ?

**Votre participation permettra de contribuer à définir les enjeux et faire des propositions pour le développement de notre territoire.**

**Des rencontres (ateliers, réunions publiques...)** auront lieu tout au long du processus d'élaboration du PLUiHM.



**Des flyers de communication ainsi que des lettres d'information** vous informeront de la tenue des ateliers de concertation et des réunions publiques.



**Des rencontres de concertation** vous permettront de vous informer, de vous exprimer et de contribuer à l'élaboration du projet de territoire.



Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos idées et remplir le **questionnaire en ligne** sur [www.ternois-pluihm.particip-active.fr](http://www.ternois-pluihm.particip-active.fr)

## UNE INFORMATION CONTINUE

**À chaque étape clé de l'élaboration du PLUiHM une lettre d'information** vous sera diffusée afin de vous informer des avancées du projet et sur les échéances du calendrier.



Retrouvez-nous sur <https://www.ternoiscom.fr/>  
Vous y retrouverez toutes les informations, actualités et dates des rencontres.